

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports **Question n° 346**

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013033

Signataire : CD/MB

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

OBJET : Accueil d'un jeune en service volontaire européen dans le cadre du programme européen "Jeunesse en Action"

EXPOSE :

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action, la commune d'Aubervilliers bénéficie depuis le 18 octobre 2010 d'un agrément pour accueillir des volontaires européens dans le cadre de l'action Service Volontaire Européen (SVE).

Suite au bilan très positif de l'accueil du troisième jeune volontaire européen entre octobre 2012 et juin 2013 ci-après présenté, la commune souhaite reconduire cette expérience sur 8 mois. En effet, durant son SVE, cette jeune volontaire européenne a réalisé une exposition photos au Point Information Jeunesse. Elle est intervenue à plusieurs reprises pour promouvoir le dispositif SVE auprès des jeunes d'Aubervilliers et du département de Seine Saint Denis. Sa présence a permis aux jeunes albertivillariens d'échanger autour des valeurs européennes telles que l'interculturel, la tolérance, la lutte contre l'exclusion, l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination, etc. L'accueil d'un nouveau volontaire européen permettra de continuer d'informer les jeunes Albertivillariens sur la mobilité européenne et sur les différents dispositifs du programme « jeunesse en action ».

La participation du volontaire aidera à la dynamisation des projets liés à l'information, à la promotion de la mobilité européenne et internationale et à l'expression de la diversité culturelle, notamment cinématographique chez les jeunes d'Aubervilliers.

Le jeune volontaire sera principalement au contact de jeunes qui fréquentent le Point Information Jeunesse et aura pour missions principales de :

- informer le public jeune, développer la connaissance des programmes favorisant la mobilité des jeunes en Europe dans le cadre de permanences individuelles ou d'ateliers collectifs
- participer à des animations européennes valorisant d'autres modes de vie et de culture avec le public jeune et local. Il pourra par exemple intervenir auprès d'établissements scolaires, missions locales et du tissu associatif local, en promouvant la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Il aura pour mission principale de participer à la valorisation d'un centre de ressource audiovisuel (vidéothèque) dans les locaux du PIJ. Ce centre a pour objectif de valoriser l'information des jeunes par le biais de la vidéo. Il est réalisé parallèlement au festival « génération court » à forte dimension internationale.

Cette mission, implique plusieurs activités :

- recensement des ressources cinématographiques et alimentation d'un fichier « ciné-club »
- valorisation d'outils pédagogiques et développement de partenariats : apprendre à organiser un plan de communication d'un événement culturel ; les supports papiers (Affiches, Flyers, Tracts...), les médias (presse écrite locale...), le support télématique (Internet...) et le communiqué de presse.
- participation à l'animation culturelle, artistique et pédagogique (présentation à un public d'une œuvre cinématographique, animation d'un débat, utilisation d'outils pédagogiques d'analyse de l'image).. Il s'agit de faire collaborer ensemble plusieurs associations de la ville, les partenaires, les habitants... autour d'un projet culturel.
- diffusion des outils de communication créés auprès du milieu associatif et scolaire.
- participation avec les autres volontaires d'Ile-de-France du réseau PIJ à un projet commun coordonné par le CIDJ. Ils se réuniront une fois par semaine dans les locaux du CIDJ à Paris, et si possible une fois par mois au sein d'une autre structure d'accueil. Lors de ces rencontres, les volontaires pourront être impliqués dans différentes missions liées à la création d'outils d'information et à la valorisation d'une thématique européenne (projet photos et vidéo).

Enfin, le volontaire pourra développer un projet personnel

Ces missions seront formalisées dans un contrat d'activité qui sera signé par le volontaire.

Le Point Information Jeunesse et les services Vie Associative et Relations Internationales seront impliqués dans l'accompagnement du jeune volontaire.

Le volontaire bénéficiera des avantages en nature suivants pris en charge par la commune :

- Les frais d'hébergement et de nourriture
- Les frais de transport
- La formation linguistique

Le coût global de l'accueil du volontaire pour une période de 8 mois (hébergement, nourriture, transport, argent de poche, cours de langue) est de 7 520 €.

La commission européenne (Institution de l'union européenne qui supervise la mise en œuvre et le bon déroulement du SVE au niveau européen) attribue une subvention de 5000 €.

La somme restante d'un montant de 2 520 € est à la charge de la ville d'Aubervilliers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite du dispositif d'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen dans le cadre du programme Jeunesse en action et d'approuver la prise en charge par la Commune d'une partie du coût global de l'accueil du volontaire pour un montant de 2 520 €.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013033

Signataire : CD/MB

OBJET : Accueil d'un jeune en service volontaire européen dans le cadre du programme européen "Jeunesse en Action"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2011 approuvant la participation de la commune d'Aubervilliers à l'action Service Volontaire Européen du programme européen « Jeunesse en action »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2011 approuvant la participation de la commune d'Aubervilliers à l'action Service Volontaire Européen du programme européen « Jeunesse en action »,

Vu le budget communal,

Considérant que le Service Volontaire Européen permet de renforcer la mise en œuvre d'une politique active en matière de jeunesse et de relations internationales, favorisant ainsi la citoyenneté et la mobilité européenne des jeunes, la découverte de la diversité culturelle,

Considérant que le coût global de l'accueil du volontaire pour une période de 8 mois (hébergement, nourriture, transport, argent de poche, cours de langue) est de 7 520 €,

Considérant que la commission européenne (Institution de l'union européenne qui supervise la mise en œuvre et le bon déroulement du SVE au niveau européen) attribue une subvention de 5000 €,

Considérant qu'il reste à prendre en charge une somme d'un montant de 2 520 €,

Espace réservé au vote – ne pas utiliser A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la poursuite du dispositif d'accueil d'un jeune en service volontaire européen dans le cadre du programme européen "Jeunesse en Action"

DIT que la Commune prend en charge d'une partie du coût global de l'accueil du volontaire pour un montant de 2 520 €.

DIT que les modalités de prise en charge financière pour l'accueil d'un jeune en service volontaire européen sont les suivantes :

Nature des dépenses	Montant mensuel	Total sur 8 mois	Imputation budgétaire	
			Service	Article
Hébergement au foyer de jeunes travailleurs <i>(remboursement sur facture de l'ALJ 93)</i>	430 €	3440 €	403	6188
Frais de nourriture <i>(forfait versé à l'intéressé)</i>	300 €	2400 €	403	6188
Frais de transports <i>(forfait versé à l'intéressé)</i>	85 €	680 €	403	6188
Indemnité mensuelle forfaitaire versée à l'intéressé	125 €	1000 €	403	6188
TOTAL	940 €	7520 €		

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA